



Le 12 juin 2025

DIRECTION DE LA SÉANCE

## **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR** **DE LA SÉANCE DU MERCREDI 2 JUILLET 2025**

Par lettre en date de ce jour, le Gouvernement demande l'inscription à l'ordre du jour du mercredi 2 juillet, après la séance de questions d'actualité au Gouvernement, sous réserve de leur dépôt, des conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur.

En conséquence, l'ordre du jour de la séance du mercredi 2 juillet s'établit comme suit :

### **Mercredi 2 juillet 2025**

#### **À 15 heures**

---

- Questions d'actualité au Gouvernement
  - Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 2 juillet à 11 heures

#### **À 16 h 30 et le soir**

---

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à **lever les contraintes** à l'exercice du **métier d'agriculteur**
  - Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
  - Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mardi 1<sup>er</sup> juillet à 15 heures

- Éventuellement, suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à **faire exécuter les peines d'emprisonnement ferme** (n° 519, 2024-2025)

- Proposition de loi relative à la **protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux**, présentée par Mme Isabelle FLORENNES et plusieurs de ses collègues (n° 300, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 23 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 25 juin matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 30 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 2 juillet matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 1<sup>er</sup> juillet à 15 heures